



anneau jaune

- Aire de pique-nique
- Arbre remarquable
- Observatoire
- Panneau d'informations
- Point de vue Table d'orientation

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
- Rester sur le chemin balisé
- Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
- Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- Ne pas cueillir de plantes
- Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com
- Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

D'Amance à l'Etang de Brin Itinéraire d'intérêt départemental



10,5 km - 3h15

Itinéraire pédestre

Départ principal
Amance
Parking de l'église



Contact : Club Alpin Français de Nancy - clubalpin.nancy@wanadoo.fr

http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-ecologique/randonnee

